

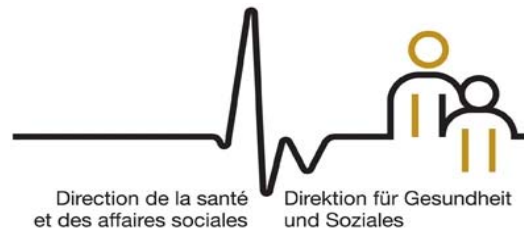


CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

Planification hospitalière 2007

Conférence de presse

Lundi 9 juillet 2007



Déroulement

- Introduction
- Décision du Conseil fédéral du 15 février 2006
- Objectifs et critères de la planification hospitalière 2007
- Méthode d'élaboration de la planification hospitalière
- Résultats :
 - *Evolution de la population et détermination des besoins en lits*
 - *Principales adaptations de l'offre de prestations*
 - *Capacités de lits attribuées*
- Calendrier de la mise en œuvre de la planification hospitalière
- Conclusions



1. Introduction

- Mise en consultation du rapport
- Validité transitoire de l'actuelle liste des hôpitaux
- Rapport élaboré par le Service de la santé publique en collaboration avec le Service du médecin cantonal et l'appui du Service de recherche et d'information statistique du canton de Vaud (SCRIS)



2. Décision du Conseil fédéral du 15 février 2006

- Planification complète sur la base d'une analyse détaillée
- Attribution de prestations différenciées (maintien des prestations de base admis)
- Mention des réflexions ayant conduit aux résultats
- Planification également applicable aux cliniques privées
- Planification des urgences stationnaires
- Site de Meyriez : critères non-admis

Décision :

« Le Conseil d'Etat doit adapter sa planification aux exigences mentionnées et édicter, en l'espace de 18 mois à partir du moment où la présente décision est rendue, une nouvelle liste hospitalière en tenant compte des considérants ci-dessus ».



3. Objectifs et critères de la planification hospitalière 2007

- Garantie de la qualité des soins
- Dépassement des limites administratives
- Maintien de soins de base et de proximité au sein des hôpitaux publics
- Utilisation rationnelle des ressources
- Diminution des durées de séjour
- Application des principes de planification aux cliniques privées



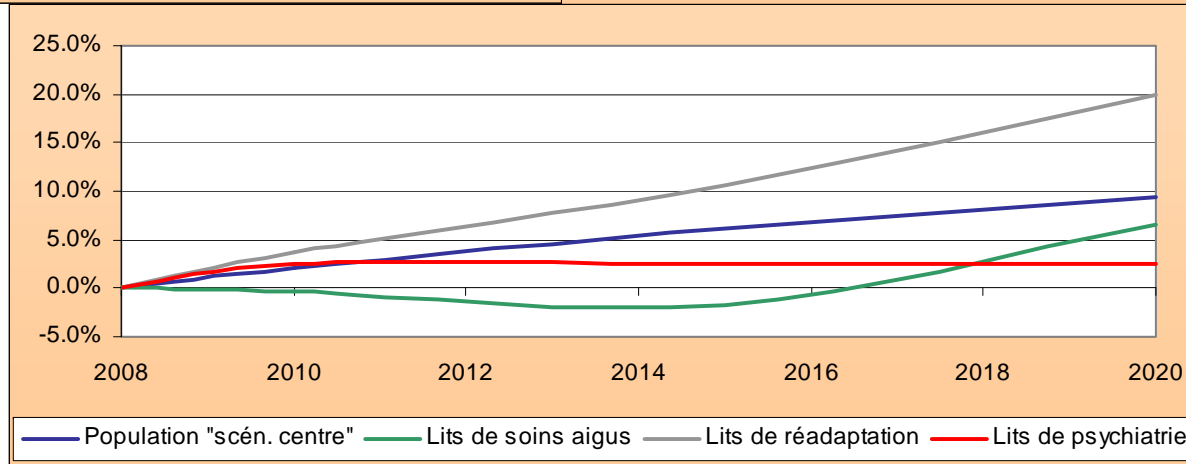
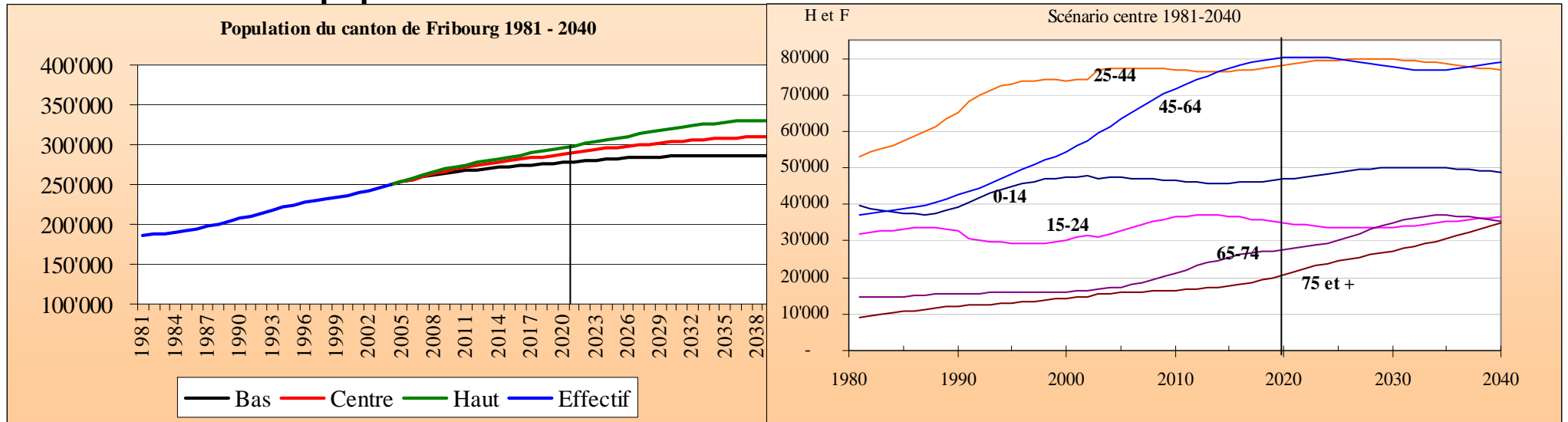
4. Méthode d'élaboration de la planification hospitalière

- Détermination de besoins en lits
 - *Soins somatiques aigus, réadaptation, psychiatrie*
 - *Evolution de la population*
 - *Nombre et durée des hospitalisations*
 - *Taux d'occupation des lits*
- Description et évaluation de l'offre
 - *Champ d'activité : éventail et fréquence des prestations*
 - *Lourdeur moyenne des cas*
 - *Force d'attraction des hôpitaux*
 - *Données financières*
- Attribution des capacités hospitalières et mandats de prestations LAMal
- Etablissement de la liste des hôpitaux



5. Résultats

Evolution de la population et détermination des besoins en lits



5. Résultats

Site de Meyriez

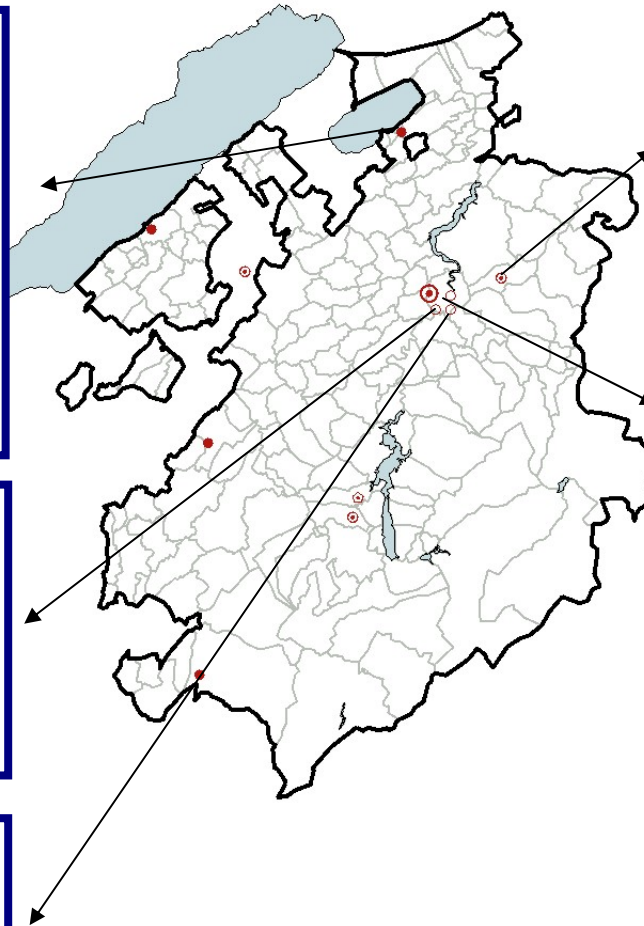
- suppression de l'activité chirurgicale
 - maintien des soins aigus de médecine
 - service d'urgences 7j / 7j - 24h / 24h
 - maintien de la gériatrie et réadaptation
 - réadaptation cardio-vasculaire stationnaire (mission cantonale)
- Lits : 52

Clinique générale

- suppression de l'activité d'obstétrique
 - suppression de l'activité d'uro-néphrologie
- Lits : 60

Hôpital Daler

- suppression de l'activité d'orthopédie
 - suppression de l'activité d'ORL
- Lits : 59



Site de Tavel

- suppression de la chirurgie gynécologique
 - suppression de la chirurgie uro-néphrologie
 - service d'urgences 7j / 7j - 24h / 24h
- Lits : 66

Site de Fribourg

- suppression des activités de craniotomie
 - cardiologie interventionnelle
 - concentration de l'activité (avec supp. autres sites):
 - chirurgie pneumologique
 - chirurgie hématologique
 - chirurgie endocrinologique (avec Hôpital Daler)
 - chirurgie pour traumatismes multiples et traumatismes complexes graves
 - neuroréhabilitation (mission cantonale)
- Lits : 343

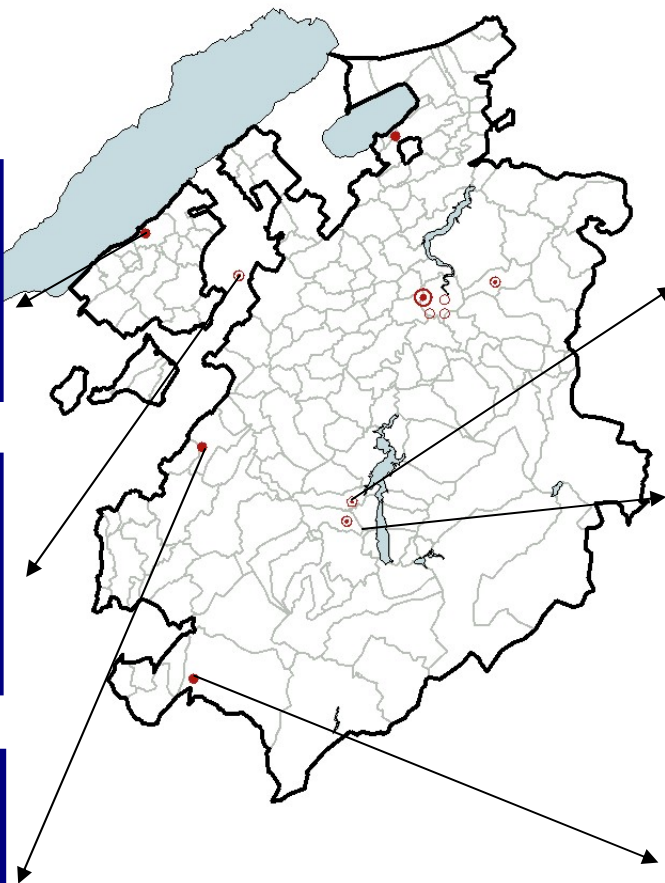


5. Résultats

HIB : site d'Estavayer-le-Lac
- maintien des activités actuelles
Lits : 20

HIB : site de Payerne
- maintien des activités actuelles
Lits : 38

Site de Billens
- maintien des activités actuelles
Lits : 34



Hôpital de Marsens
- maintien des activités actuelles
Lits : 201

Site de Riaz
- maintien des activités actuelles
Lits : 90

Site de Châtel-St-Denis
- maintien des activités actuelles
Lits : 45



6. Calendrier de la mise en œuvre

	01.01.2008	31.03.2008	30.06.2008	30.09.2008	01.01.2009	01.01.2010
Site de Fribourg :						
- suppression craniotomies	X					
- cardiologie interventionnelle	X					
- concentration chir. pneumo, hémato., etc.		X				
Site de Meyriez :						
- suppression activité chirurgicale		X				
- réadaptation cardio-vasculaire station.					X	
- travaux de rénovation et transf. bâtim.						X
Site de Tavel :						
- suppr. chirurgie gynécologique/urologique	X					
Clinique Générale :						
- suppression obstétrique	X					
- suppression uro-néphrologie			X			
Hôpital Daler :						
- suppression orthopédie			X			
- suppression ORL			X			
Autres modifications :		X				



7. Conclusions

- Conforme aux exigences du Conseil fédéral
- Spécificité de la psychiatrie
 - *Plafonnement du nombre de lits*
 - *Accent mis sur les prises en charge ambulatoires et en structures intermédiaires*
 - *Proximité et continuité de soins*
- Suite de la procédure
 - *Mise en consultation* *Juillet à septembre 2007*
 - *Résultat de la consultation* *Septembre 2007*
 - *Adoption planification et liste hospitalière* *Octobre 2007*
 - *Délai de recours* *Novembre 2007*
 - *Entrée en vigueur de la liste hospitalière* *Janvier 2008*
 - *Psychiatrie : suivi particulier de l'évolution*

